

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 juin 2022

N° CP-2022-6-12-16

N° applicatif 3923

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service des sports

Service consulté

POLITIQUES SPORTIVES - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS ET LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS

Résumé : Il vous est proposé de voter un soutien à l'association « Stages Léonard SPECHT Football » pour l'organisation de stages de football en 2022. Dans le cadre de son partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace, l'association s'engage à réserver 30 places de stages de football à des bénéficiaires désignés par la Collectivité.

Par ailleurs, il vous est proposé d'allouer des subventions aux villes de Rosheim, de Sélestat et à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin qui vont accueillir le départ ou l'arrivée d'une étape du Tour de France Femmes dont la première édition se déroulera en juillet 2022. Cette manifestation sportive d'ampleur internationale permettra notamment de mettre en lumière nos territoires et de promouvoir la pratique sportive féminine.

Enfin, il est proposé à la Commission permanente de lancer un appel à projets en direction des associations sportives dans le but d'encourager la pratique d'activités physiques et sportives. Cet appel à projets intitulé « Objectif 2024 : Faire bouger les Alsaciens ! » s'inscrit dans le label « Terre de Jeux 2024 ». Il fait partie des dispositifs sportifs déployés à l'échelle Alsace dès 2022.

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 40 250 € en dépenses de fonctionnement.

I. Le soutien à l'association « Stages Léonard SPECHT Football »

Cette association a été créée par Léonard SPECHT, défenseur central du Racing Club de Strasbourg durant une décennie (1972-1982). Après avoir fait carrière, chez les Girondins de Bordeaux entre 1982 et 1987, il revient à Strasbourg pour y boucler sa carrière en 1989. Il entraînera le Racing Club de Strasbourg de 1989 à 1991 et en sera plus tard le Président. De ses 12 saisons passées à la Meinau, on retiendra son titre de champion de France glané en 1979 en compagnie de ses compères Gemmrich, Dropsy, Wagner entre autres. Aujourd'hui, il se consacre - avec sa fille - à l'organisation de stages de football pour les jeunes.

L'Association « Stages Léonard SPECHT Football », association à but non lucratif créée en 1993, organisera, pour la 30^{ème} année consécutive des stages de football. Pour la première fois, les stages auront lieu pendant 4 semaines entre le 11 juillet et le 6 août 2022.

Ceux-ci sont réservés à des jeunes âgés de 8 à 16 ans (licenciés ou non) et regroupent chaque semaine 240 enfants, au Séminaire de Jeunes de Walbourg.

Ces stages visent une progression technique et tactique des jeunes grâce à des entraînements de football complets. Le District d'Alsace de Football apporte un soutien technique dans l'élaboration des séances par le biais des conseillers techniques régionaux et départementaux.

Les journées débutent par un entraînement et un perfectionnement technique individuel. Les jeunes sont répartis en groupes de 12 stagiaires avec un entraîneur diplômé d'Etat.

L'après-midi est plus particulièrement consacrée au travail collectif avec des matchs et des tournois.

Les entraînements et les matchs se font sur place sur les terrains de sport du Séminaire de Walbourg, dans les communes voisines et sur les terrains de la Ville de Haguenau.

Les « Stages Léonard SPECHT Football » permettent aux jeunes de vivre leur passion sportive tout en poursuivant les objectifs spécifiques suivants :

- Favoriser l'expression individuelle et collective grâce aux activités proposées ;
- Les sécuriser durant la semaine de vie en collectivité ;
- Les rendre actifs et responsables tout en respectant les règles de vie commune ;
- Leur permettre d'apprécier la spécificité du centre et d'en retraduire l'expérience dans leur vie de tous les jours.

En adéquation avec les objectifs de la politique sportive de la Collectivité européenne d'Alsace, l'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à organiser des stages de football pendant 4 semaines, au bénéfice de 240 enfants par semaine et à sensibiliser, dans ce cadre, les jeunes stagiaires sur différentes thématiques :

- La lutte contre le comportement sédentaire et ses dangers pour la santé ;
- L'encouragement à la pratique sportive ;
- La prévention des conduites à risques (dont le dopage) ;
- L'éducation à la citoyenneté, le fair-play ;
- La prévention et la lutte contre la violence dans le sport.

Elle s'engage également à assurer un encadrement qualifié et à accueillir gracieusement 30 stagiaires qui seront désignés par la Collectivité européenne d'Alsace.

Pour soutenir ces actions, il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace octroie à l'Association une subvention d'un montant de 10 350 €.

Dans le cadre de ce partenariat, l'association s'engage à réserver 30 places de stages de football à des bénéficiaires qui seront désignés conformément aux modalités suivantes :

- 14 places (soit 2 par territoire¹) seront à gagner via un jeu-concours qui comportera trois questions et sera accessible sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace (le règlement de ce jeu-concours a été approuvé par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-4-12-29 du 4 avril 2022) ;
- 16 autres places de stage seront offertes à des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, suivis en action éducative à domicile ou en établissement au titre de la Protection de l'Enfance. Les critères pour proposer les stages à ces enfants sont :
 - l'âge (avoir entre 8 et 16 ans au moment du stage),le nombre de participations aux stages, leur motivation (avoir une appétence pour le football, avoir envie d'améliorer sa technique et de faire partie d'une groupe). Les jeunes ont écrit une lettre de motivation pour exprimer leur envie de participer aux stages.

Ces stages se dérouleront du 1er au 6 août 2022.

II. Le soutien aux collectivités qui vont accueillir le départ ou l'arrivée d'une étape du Tour de France Femmes :

Après presque trente ans d'absence au calendrier de la saison cycliste, la première édition du Tour de France Femmes organisé par Amaury Sport Organisation sur les routes alsaciennes constitue une opportunité exceptionnelle pour faire briller l'Alsace grâce à la mise en valeur des paysages, communes et sites traversés. Chaque étape bénéficiera notamment d'une retransmission télévisée sur France Télévisions durant les dernières deux heures trente de course.

Cette épreuve qui a également vocation à valoriser la pratique sportive féminine constituera également un événement populaire se rapprochant de son pendant masculin puisque des milliers de spectateurs sont attendus pour encourager les coureuses. En bénéficiant d'une telle exposition, la manifestation contribuera à susciter des vocations tout en permettant à la population de côtoyer une épreuve itinérante de très haut niveau.

A ce titre, les meilleures cyclistes mondiales participeront à cette course qui constitue, pour elles, l'un des points d'orgue de la saison. Elle se déroulera du 24 au 31 juillet et comprendra 8 étapes en ligne. L'Alsace aura l'honneur d'accueillir les participantes et l'ensemble de la caravane durant deux journées qui constitueront des temps forts de l'épreuve avec un parcours particulièrement accidenté.

La 6^e étape reliera ainsi Saint-Dié des Vosges à Rosheim. L'entrée en Alsace se fera par le col d'Urbeis puis ce sont près de 109 km d'étape qui sillonneront les routes alsaciennes avec le passage dans près de 30 communes et 4 côtes répertoriées pour le classement de la Montagne.

Le lendemain, la 7^e étape, entièrement alsacienne reliera Sélestat au sommet du Markstein sur un parcours de 127 kilomètres pour une étape s'annonçant décisive avec notamment trois cols au programme : le Petit Ballon, le Platzerwasel et le Grand Ballon.

¹ Territoires Nord Alsace - Haguenau – Wissembourg, Ouest Alsace - Saverne – Molsheim, Eurométropole de Strasbourg, Centre Alsace, Région de Colmar, Agglomération de Mulhouse, Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau, Thur-Doller

Tout au long de ce parcours, la diversité et les richesses de l'Alsace seront mises en lumière. De plus, grâce à la mobilisation des collectivités locales mais également l'implication du tissu associatif local, cet événement sera un temps fort populaire et festif, expressément attendu.

A ce titre, l'engagement des sites de départ et d'arrivée est particulièrement important compte tenu de la logistique, des contraintes techniques et des ressources à mobiliser, inhérentes à garantir le bon déroulement d'une compétition de cette envergure. En outre, cette démarche volontariste se concrétise notamment au travers de la signature d'une convention partenariale avec l'organisateur ; convention partenariale impliquant, pour ces collectivités, le règlement d'une contribution s'élevant à 65 000 € HT pour un site arrivée et 35 000 € HT pour un site départ.

Cette implantation de trois sites étapes sur le parcours de l'épreuve bénéficie directement à l'ensemble du territoire puisqu'elle va générer des retombées importantes (économiques, touristiques, médiatiques...) tout au long du parcours. En outre, l'accueil sur le territoire alsacien de cette manifestation sportive d'envergure internationale contribue de manière indéniable à renforcer sa visibilité et son attractivité.

Aussi, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite soutenir financièrement ces sites par l'attribution d'une subvention dédiée tenant directement compte du montant demandé par l'organisateur. Ainsi, elle matérialise sa volonté de contribuer à l'accueil de l'événement à Rosheim, à Sélestat et au Markstein à travers un partenariat se traduisant, également, par une participation à l'animation de ces sites.

Pour chacune des villes, le montant de notre subvention représente 15% du « ticket d'entrée » demandé par Amaury Sport Organisation (ASO).

Il est rappelé que la mobilisation de la Collectivité européenne d'Alsace se traduit, de manière complémentaire et aux côtés des différents partenaires, par son implication pour contribuer au bon déroulement de l'épreuve, à la sécurité des participantes et à un accueil de qualité des spectateurs qui se masseront sur le bord des routes.

III. APPEL À PROJETS SPORTS "OBJECTIF 2024 : FAIRE BOUGER LES ALSACIENS !"

Dans la convention de labellisation « Terre de Jeux 2024 », la Collectivité européenne d'Alsace et Paris 2024 partagent une même ambition : saisir l'opportunité des Jeux Olympiques pour mettre toujours plus de sport dans la vie des Français.

L'objectif de cet appel à projets est de pouvoir soutenir les associations sportives qui mettent en œuvre des projets ou des actions innovantes concourant à développer la pratique sportive et à répondre aux nouvelles attentes.

Cet appel à projets vise à lutter contre la sédentarisation, l'isolement et - par conséquent - les risques pour la santé, notamment chez les jeunes, que la crise sanitaire a renforcés. A ce constat, s'ajoutent les nouvelles tendances et motivations qui poussent les individus à pratiquer une activité sportive amateur : la santé, le lien social, la détente, les loisirs, l'amélioration de l'apparence et de la forme.

Les enjeux :

Développer l'activité physique et sportive, source de bien-être et de santé, moyen d'éducation, de changer les regards, d'inclure et de faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les objectifs :

- proposer des offres de sport loisir et/ou de pratiques nouvelles et ludiques pérennes au sein de l'association (exemples de projets : création de section comme le basketonik, l'aérobic, le fit foot, le body karaté, le wrestling training...),
- proposer des offres de pratique du sport et d'activités physiques, si possible en dehors des lieux de pratiques habituels, auprès des non licenciés pour les amener à une pratique régulière d'activités sportives (exemples de projets : organisation de sessions d'initiations, de stages de découverte).

Les critères de sélection des projets :

Les projets seront analysés en référence aux critères suivants :

- objectifs clairement définis, atteignables et correspondants aux objectifs de l'appel à projets,
- la cohérence globale du projet : adéquation entre les objectifs et les moyens du projet,
- projet novateur ou complémentaire à l'existant,
- public cible,
- localisation des actions,
- descriptif détaillé de l'action, de la méthodologie,
- caractère raisonnable du budget,
- indicateurs d'impact identifiés (nombre de participants, nombre de nouveaux licenciés).

Seront privilégiés les projets qui :

- seront à destination des jeunes,
- favoriseront la mixité sociale.

Un comité d'analyse des projets, composé de représentants de la Direction des Sports, des territoires de la Collectivité européenne d'Alsace et du mouvement sportif, présidée par les deux élus en responsabilité sur le sport (VP et conseillère déléguée), étudiera les projets en concertation et proposera une liste de projets à retenir ainsi qu'un montant de subvention.

Cette liste sera ensuite soumise aux conseillers d'Alsace en commissions territoriales et en commission thématique avant un vote en Commission permanente.

Montant de l'aide globale accordée :

Taux maximal d'intervention	Le montant de l'aide globale sera plafonnée à 80 % du budget prévisionnel de l'action.
Plafond	La subvention ne pourra pas excéder 5 000 € par projet
Plancher	1000 € par projet

APPEL A PROJETS « Objectif 2024 : Faire bouger les Alsaciens ! »	
Lancement de l'appel à projets	27 juin 2022
Date limite de dépôt des dossiers	20 septembre 2022
Instruction des dossiers	Automne 2022
Présentation en commissions territoriales, commission thématique et en Commission permanente de la Collectivité Européenne d'Alsace pour validation des attributions de subvention	Automne 2022
Notification des décisions	Automne 2022
Paie ment	Acompte possible et solde sur justificatifs
Restitution du bilan final de l'action	Au plus tard le 30 septembre 2023

Calendrier :

L'appel à projets se déroulera sur deux exercices : 2022 et 2023. Une autorisation d'engagement de 100 000 € a été votée au Budget primitif 2022 complétée par une nouvelle inscription de 80 000 € en DM1 avec une répartition de 90 000 € de crédits de paiement sur chaque année.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 350 € à l'Association « Stages Léonard SPECHT Football » pour l'organisation des stages Léonard SPECHT Football du 1^{er} au 6 août 2022, selon le détail figurant en annexe financière 1 du présent rapport,
- de préciser que, dans ce cadre, l'association s'engage à réserver 30 places de stage de football à des bénéficiaires désignés conformément aux modalités suivantes :

- 14 places (soit 2 par territoire²) seront à gagner via un jeu-concours organisé par la Collectivité qui comportera trois questions et sera accessible sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace,
 - 16 autres places de stages seront attribuées à des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, suivis en action éducative à domicile ou en établissement au titre de la Protection de l'Enfance, sur décision de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 11 800 € à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin en tant que site d'arrivée d'étape du Tour de France Féminin, selon le détail figurant en annexe financière 1 du présent rapport,
 - d'attribuer une subvention de fonctionnement de 11 800 € à la Ville de Rosheim en tant que site d'arrivée d'étape du Tour de France Féminin, selon le détail figurant en annexe financière 1 du présent rapport,
 - d'attribuer une subvention de fonctionnement de 6 300 € à la Ville de Sélestat en tant que site de départ d'étape du Tour de France Féminin, selon le détail figurant en annexe financière 1 du présent rapport,
 - de décider du lancement de l'appel à projets « Objectif 2024 : Faire bouger les Alsaciens ! », et d'approuver son cahier des charges pour les années 2022 et 2023 selon les modalités et le calendrier qui y figurent, joint en annexe 2.
 - de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget de la collectivité européenne d'Alsace sur l'imputation suivante :

**Opération/tranche P2080004T50 / FMD 67/68 Subventions
Manifestations sportives :**

- **1118-65-65748-326**, pour la subvention de fonctionnement pour l'organisation des stages Léonard SPECHT,
- **2284-65-657348-282**, pour les subventions de fonctionnement à la Ville de Rosheim et à la Ville de Sélestat pour le Tour de France Féminin,
- **1118-65-657358-288**, pour la subvention de fonctionnement à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin pour le Tour de France Féminin,
- de préciser que les subventions versées pour le Tour de France Féminin seront payées en une seule fois.

² Territoires Nord Alsace - Haguenau – Wissembourg, Ouest Alsace - Saverne – Molsheim, Eurométropole de Strasbourg, Centre Alsace, Région de Colmar, Agglomération de Mulhouse, Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau, Thur-Doller

- de préciser que par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier de la CeA (article 5b), le versement de la subvention de fonctionnement pour l'organisation des stages Léonard SPECHT Football 2022 interviendra de la façon suivante :

✓ un premier acompte de 5 175 € après le vote de la Commission permanente, une fois la délibération octroyant la subvention exécutoire,

✓ le solde au vu du bilan financier des actions soutenues.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY